

Examen final Employé-e de commerce (orfo 2023)

Domaine de qualification « Travail pratique »

Les examens se dérouleront sur trois semaines (semaines 19 à 21) en tenant compte des jours d'école. En principe, les samedis et la semaine 18 peuvent être utilisés pour les examens en cas de besoin.

Une fois que les cantons auront fixé la période des examens oraux dans le domaine de qualification « connaissances professionnelles et culture générale », les branches de formation et d'examens pourront, si nécessaire, utiliser les dates libres des semaines 22 à 24.

Vous trouverez de plus amples informations dans les [instruments de mise en œuvre orfo 2023](#) de la FOCOS dans le documente [Factsheet pour les branches de formation et d'examen](#).